



HONORAIRES

■ **TRANSACTION**

Nos honoraires, à la charge de l'acquéreur, sont calculés selon le barème ci-dessous et s'entendent T.V.A incluse. Ces honoraires sont payables le jour de la signature de l'acte authentique.

APPARTEMENTS - VILLAS – TERRAINS – FONDS DE COMMERCE

- Jusqu'à 30 000 €uros.....10% du prix de vente
Et au-delà5% du prix de vente
- A partir de 300 000 €uros.....Plafonnés à 5% du prix de vente
- A partir de 500 000 €uros.....Plafonnés à 4% du prix de vente

Nos honoraires comprennent : La prise de mandat, la recherche de l'acquéreur, la publicité vitrine et internet, les visites, l'établissement de tous documents d'information relatifs au bien, les comptes-rendus, l'étude de la solvabilité de l'acquéreur, la rédaction de l'offre d'achat, la rédaction du compromis de vente et le suivi jusqu'à l'acte.

■ **AVIS DE VALEUR: ***

Déplacement, Visite, Collecte références cadastrales, PLU, Analyse, rédaction et envoi par courrier.

- ISF – Succession - Donation... **Forfait : 50 € TTC**

* Offert dans le cadre d'un mandat de vente ou de location

■ **LOCATION SAISONNIERE**

- Honoraires à la charge du locataire30% du total séjour
- Frais de dossier par séjour.....100 €uros
- Assurance annulation –interruption séjour.....3% du total séjour à la charge du locataire
- Pas de frais de gestion

■ **LOCATION à l'année EN VIDE ou MEUBLÉ constituant la résidence principale du locataire** (sur notre secteur)

- **Honoraires : visite, constitution du dossier, établissement du bail** dûs à la signature du bail par moitié entre Bailleur et Locataireplafonnés à 8€/m²
- **Honoraires : état des lieux, inventaire** dûs lors de l'état des lieux par moitié entre bailleur et locataireplafonnés à 3€/m²
- **Honoraires de gestion mensuels à la charge du bailleur:** 6% du loyer net mensuel
- **Assurance Garantie des Loyers Impayés:**.....2,60% du loyer net mensuel